

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1893.

Présents : — Les mêmes, moins Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, le révérend M. Chalifoux, l'honorable juge Jetté l'honorable H. Archambeault, M. Crépeau et M. Gray.

Le Comité continue la distribution du fonds de l'Éducation supérieure.

Le Comité ayant pris connaissance d'une requête signée par un certain nombre de contribuables du village d'Etchemin demandant une subvention pour une académie indépendante, répond qu'une subvention ne pourra être accordée à l'académie en question que quand elle aura été en activité pendant une année en remplissant les formalités requises par la loi.

Le Comité ayant pris communication d'une lettre du révérend L.-E.-A. Gagné, curé de Saint-Ferdinand d'Halifax, demandant une subvention pour l'établissement d'une bibliothèque paroissiale, exprime le regret de ne pas avoir les fonds nécessaires pour pouvoir accorder cette demande. Il regrette également, pour la même raison, de ne pouvoir accepter l'offre que M. Eugène Hamel lui fait de lui vendre les portraits peints à l'huile de tous les évêques et archevêques de Québec, depuis Mgr de Laval jusqu'à nos jours.

Le Comité recommande au Surintendant de faire faire un index des registres des délibérations du Comité catholique, l'autorisant à prélever le coût de ce travail sur le fonds du Comité catholique.

La considération d'une requête des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier demandant que les associations pédagogiques des Écoles normales Jacques-Cartier, de Montréal, et Laval, de Québec, soient représentées dans le comité catholique du Conseil de

l'Instruction publique par au moins un de leurs membres choisis par chacune d'elles, est remise à la prochaine session.

A la demande du frère Camélien, directeur de l'école modèle de Granby, le titre d'académie est accordé à cette institution.

L'honorable juge Jetté donne avis qu'à la prochaine session il proposera la motion suivante : " Que l'article 118 des Règlements soit amendé de manière à dire " que ce sont les commissaires et non " l'instituteur ou l'institutrice qui devront à l'avenir fournir le combustible " nécessaire pour chauffer l'école pendant la saison froide."

Sur motion de M. P.-S. Murphy, il est résolu :

" Que ce Comité considère que la série " de cartes historiques illustrées préparées par M. Léon Ledieu, qui lui a été " soumise, est propre à aider considérablement " à l'étude de l'histoire du Canada en regardant dans la mémoire des enfants les " principaux faits de cette histoire et les " traits des personnages marquants qui " ont illustré notre pays.

" Il est d'opinion que ces séries de " cartes, vu le prix minime auquel elles " sont vendues, devraient être répandues " dans toutes nos écoles. " "

Le Comité continue la distribution du fonds de l'Éducation supérieure et procède ensuite à celle du fonds des municipalités pauvres ; puis il recommande que les listes des subventions de ces deux fonds soient approuvées par le gouvernement.

Et le comité s'ajourne.

*Copie conforme.*

PAUL DE CAZES.

*Secrétaire.*